



Le 13 mai 2021

À l'attention de la commission du BAPE sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Objet : Une population outillée pour des dépotoirs vidés

Depuis toujours, je tente de consommer de façon responsable. Lorsque j'étais jeune, on m'a appris que tous les biens qui m'entouraient avaient de la valeur. Si on devait acheter une nouvelle télévision ou un nouvel électroménager, ce n'était pas banal, c'était un événement : notre achat devait répondre à notre besoin et être durable. Si un meuble venait à briser, on faisait tout pour le réparer.

Encore aujourd'hui, 50 ans plus tard, je n'achète des biens qu'en dernier recours. Idéalement, tout est raccommodé, envoyé à la réparation, ou créé de mes mains. Pour cela, je dois remercier ceux qui, dès mon jeune âge, m'ont appris à me servir d'outils et à oser les utiliser pour créer et réparer.

Je ne suis pas le seul de mon âge à avoir appris à utiliser des outils pour construire et réparer. Mais il semble que ce soit générationnel. Aujourd'hui, toute la société pousse et forme les jeunes à acheter et jeter. La réparation n'est plus la norme : elle est coûteuse, les pièces sont rares, et il faut souvent faire appel – et confiance – à des experts et artisans qui se font de plus en plus rares.

Dans un esprit de diminution des déchets, je suis persuadé que l'état doit revoir le type de consommation qui est prônée dans notre société. Des actions de sensibilisation et d'éducation doivent être prises pour contrebalancer la propagande insidieuse privée et publique qui favorise la surconsommation. La réparation des biens, la réduction et la consommation responsable doivent être remises au cœur de la consommation québécoise. Pour ce faire, il faut :

- Favoriser la mise en marché de biens réparables :
 - o Indiquer des cotes de réparabilité sur tous les produits mis en marchés au Québec, selon une charte québécoise ;
 - o Faciliter l'accès aux pièces de rechange les plus sujettes à briser dans un produit ;
 - o Allonger la garantie légale sur les produits neufs prévue à la Loi ;
 - o Rendre illégales les techniques d'obsolescence programmée.
- Faire la promotion des métiers de la réparation (électroniques, meubles, électroménagers, etc.), et ajouter des programmes d'éducation pour ces métiers ;
- Ajouter des cours de base pour apprendre aux étudiants du secondaire à manipuler des outils, réparer des biens, travailler le bois, coudre et raccommoder des vêtements, etc. ;
 - o Profitons-en pour remettre les cours de cuisine dans le cursus scolaire, en mettant l'accent sur la lutte contre le gaspillage d'aliments !

- Interdire, dans les dépotoirs, les encombrants, meubles, électroniques et jouets en provenance des citoyens. Ces produits devraient transiter par des centres de réparation et des ressourceries avant d'être envoyés dans des dépotoirs, s'ils sont réellement en fin de vie.
- Contrebalancer les publicités qui font la promotion de biens de consommation avec des communications publiques qui prônent la consommation responsable, la réparation, le réemploi, le partage, le don, la revente, etc.
 - o Taxer les publicités sur les biens de consommation à hauteur de 1% des frais de publicités ;
 - o Utiliser les fonds accumulés pour financer les communications publiques sur la consommation responsable.
- Pour les produits qui ont des filières de récupération et de recyclage (peintures, batteries, produits électroniques, etc.), indiquer clairement sur l'emballage des produits la marche à suivre pour assurer la récupération des produits en fin de vie. Il faut réserver une portion de l'emballage (par exemple 10% de la surface de l'emballage) pour communiquer ces informations.

Donnons les outils à nos enfants pour qu'ils puissent recommencer à consommer de façon active. La consommation ne doit pas se limiter à acheter-utiliser-jeter. La consommation doit comprendre tous les efforts pour prolonger la vie de nos précieux biens.

Merci de votre attention,

Alain Chevalier, citoyen.